



Réunion de conseil de ligue - Tenue le 6 janvier 2024 à 10h à Eybens

Présents	Qualité	Excusés	
GUILLOT Jean-Luc	Président ligue	COSTILHES Evelyne	Présidente IRD
FERRIERE Sylvain	Secrétaire Général Ligue	PERRIN Jacques	Président CD 42-43
CHAVEROOT Gilbert	Trésorier ligue	AMMARY Raphaël	Président CD 73
COURAULT Lydie	VP Développement		
LACROIX Jean	VP président CSR et Président D03		
LE ROY Annie	VP CREF, technique et jeunes		
RONGIER Rémy	Organisations	ROCHARD Christophe	Secrétaire administratif
SAUGUES Alain	Champ. Par équipes.	CARLOMAGNO Maxime	Chargé de développement
PARAVY Nathalie	CREF Formations Arbitrage		
MAUPUY Daniel	Tournois et Ordre des mérites		
GENESTE Philippe	Membre élu		
DUCROZET Philippe	VP Développement branche clubs		
PLAZA Bastien	Membre élu		
GAULMIN Yves	Représentant D03		
SAUVADET Jacques	Représentation politique		
PEUTIN Corentin	Président CD 01		
FAYOLLE Grégory	Président CD 15		
PEATIER Christophe	Président CD 26-07		
TRONQUIT Emilie	Présidente CD 38		
GOUGIS Didier	Président CD 63		
LUTIC Yannick	Représentant CD 69		
BRIERE Stefan	Président CD 74		
Assistent			
CHIORINO Laure	Responsable administrative et comptable		
GUERIN Frédéric	Conseiller Technique Régional		

Sylvain FERRIERE déclare la séance du conseil de ligue ouvert à 9h30 et rappelle l'ordre du jour.

1. Informations du Président (Jean-Luc GUILLOT)

a) Infos régionales :

Jean-Luc demande un moment de recueillement pour les personnes disparues ce mois de septembre (Patricia Robbaz, Rumilly, Joceleine Pelmard CL Cournon, Tayeb Mohammedi, Privas)

Il souhaite une bonne convalescence et prompt rétablissement à Christophe Rochard qui s'est fait opérer du genou et qui est en arrêt pour 6 semaines ainsi qu'à Annie Le Roy qui après son opération se remet doucement

Il présente ses félicitations aux personnes élues des différents Comité directeurs et souhaite la bienvenue à Emilie Tronquit Présidente du CD38, Corentin Peutin CD01, Grégory Fayolle -Patrick Ladras CD15, Stefan Brière CD74. Jean-Luc est heureux d'accueillir aussi les présidents brillamment réélus Jean Lacroix CD03, Christophe Peatier CD0726, Didier Gougis CD63, Lucas Brotons CD Rhône Lyon Métropole, Jacques Perrin CD 42/43 et Raphaël Ammari qui prend seul la présidence du CD73.

Il remercie les anciens présidents qui ont œuvré durant toute la mandature 20-24 (Bastien Plaza, Marie-Alix Bourbon, Claude Johnny, Sandrine Bailleul et Eric Robin). Au terme des 10 assemblées générales départementales, il remarque qu'il ne reste plus qu'une présidente. La ligue a été présente sur 9 assemblées générales sur 10, Jean-Luc remercie Gilbert, Lydie, et Philippe qui l'ont suppléé.

Jean-Luc a pu rencontrer Jean Christophe Comyn lors de la visite de club à Chambéry, il se porte très bien et reprend le tennis de table cette année. Il a aussi de bonnes nouvelles de Claude Chantereau qui a été opéré et qui peut reprendre une activité tout à fait normalement.

b) Infos fédérales :

Jean-Luc indique qu'il y a eu un conseil fédéral le 20 septembre, deux choses sont à retenir :

Création d'un circuit de tournois de 5 niveaux à partir de la saison 2025-2026 où deux types de tournois sont envisagés :

- Les tournois homologués et labellisés (avec 5 catégories)
- Les tournois uniquement homologués (avec 3 catégories). Seuls les participants aux tournois labellisés marqueraient des points pour le challenge fédéral suivant une grille tenant compte du nombre d'inscrits, de la catégorie du tournoi, de la place obtenue, de la série disputée. Une grande finale serait organisée avec les joueurs ayant accumulé le plus de points. Le critère principal pour être labellisé est de proposer un ou plusieurs tableaux par série de Classement.

Cette création de circuit ne remplacera pas le critérium fédéral pour le moment.

Mérites Fédéraux :

Il y a deux promotions pour les mérites fédéraux cette saison :

- Promo 2023 : Jean Michel Poulat (argent), Serge Trin et Jacques Martin (Bronze)
- Promo 2024 : Didier Gougis et Bastien Plaza (Bronze)

Jean-Luc précise que l'assemblée générale fédérale aura lieu le 7 décembre 2024 au CNOSE pour les délégués régionaux et départementaux. Les clubs assisteront à cette assemblée générale par un webinaire et voteront via une plateforme.

Pour conclure, il attire l'attention des comités en leur indiquant qu'ils doivent transmettre les extraits des PV des AG électives avec Président et délégués aux assemblées générales le plus rapidement possible à la FFTT avec copie Ligue

2. Ordre du jour de l'AG du 09 novembre 2024 (Sylvain FERRIERE)

Il est proposé d'inviter les deux candidats fédéraux, cette proposition est soumise au vote et **adoptée à l'unanimité** (20 pour et 4 abstentions).

À la suite de la demande faite auprès de la commission électorale fédérale pour l'invitation des deux candidats fédéraux, celle-ci a émis un avis négatif, par conséquent, les candidats à la Présidence de la Fédération ne seront pas invités à notre prochaine Assemblée Générale.

Le PV du dernier CDL sera édité en conséquence avec l'ajout d'une note datée de ce jour.

L'ordre du jour de l'assemblée générale est **adopté à l'unanimité**

3. Présentation du bilan et compte de résultats 2023-2024 (Pierre KARPEL)

Pierre explique que chaque année, il a vocation à présenter les comptes annuels de la ligue. Le compte de résultat est la synthèse des produits et charges de la Ligue pour l'exercice ouvert le 1er juillet 2023 et clos le 30 juin 2024. Il est comparé aux comptes de l'exercice antérieur.

Au cours de l'exercice 2023-2024 les ressources ont augmenté significativement pour passer de 820 326 à 908 384 € soit 88 058 € supplémentaires. Dans le même temps, les charges d'exploitation ont progressé aussi pour passer de 828 395 à 911 141 €. La masse salariale qui a augmenté de 34 % avec des arrivées courant 2023 expliquant en grande partie cette hausse des charges.

Le résultat de l'exercice s'élève à + 6 727 €.

Les ressources

- Les prestations de services, constituées du critérium fédéral, des formations et des stages ont fortement augmenté. Les subventions sont restées plutôt stables soit 102 239 €. Les reprises et transferts de charges sont des postes qui regroupent des aides de l'état par rapport aux contrats aidés, le reste concerne de la formation du personnel.

La vente de licences loisirs a augmenté de 51 % soit 33 000 € et les licences compétitions 11.61 % soit 44 924 € de ressources supplémentaires.

- Les charges externes (frais généraux) subissent une hausse de 24 624 € qui est essentiellement due aux frais de déplacement soit 2/3 de ces frais.

- Impôts et taxes : l'année dernière, la ligue avait dû payer le prorata de la taxe foncière du siège à Bron, cette année plus de siège par conséquent le montant de ce poste n'est plus que de à 1 870 €.

- Salaires et traitements : augmentation de ce poste à 169 069 € contre 126 009 € s'expliquant par l'embauche de Nicolas FERRAND et de Jaime MORA.

- Amortissement et provision : Les amortissements (matériel que détient la ligue) représentent 8 442 €. Ce poste est complété par la dotation corrélative à l'indemnité de départ à la retraite soit 3 821 €.

- Autres charges : ce poste est constitué des aides versées et de l'achat des licences. Compte tenu de la hausse des ventes de licences, il en a été de même pour les achats de licences. Il a été versé des aides importantes aux clubs, aux comités et à certains sportifs pour un montant d'aide supplémentaire de 23 000 €. Au même titre que les années précédentes, Pierre souhaite valoriser le travail des bénévoles, cette année cela représente 95 000 €, auxquels s'ajoute la mise à disposition des locaux (Arténium de Ceyrat) pour 15 000 €

Présentation du bilan

Le bilan présente les actifs (ce que détient la ligue) et les passifs (ce qu'elle doit). Ainsi, l'actif se caractérise par : Les immobilisations qui ne représentent plus que 12 581 K€ qui sont largement constituées par le véhicule cédé gratuitement par le conseil régional. Des créances pour 79 279 € correspondant à des factures non payées par les comités et les clubs. Une trésorerie pour 277 939 € et 2 984 € de charges constatées d'avance.

Le passif est constitué : Des capitaux propres en progression du montant du bénéfice de cet exercice. Un solde d'emprunt restant à rembourser à 0 €. Des dettes fournisseurs apurées depuis pour 54 543 €. Des dettes fiscales et sociales correspondant aux charges sociales du mois ou trimestre précédent ainsi que la provision des congés payés. Des autres dettes constituées des aides aux clubs et comités. Des produits constatés d'avance qui correspondent aux subventions mais qui concernent l'année à venir. En synthèse, la situation financière de la Ligue reste saine avec des capitaux propres importants et une trésorerie qui assure la pérennité de l'association.

Pour conclure, Pierre remercie Gilbert et Laure pour le travail effectué et la tenue de la comptabilité.

Question de Jean Luc GUILLOT : Doit-on reconduire la mission du cabinet Pyramide lors de l'assemblée générale ?

Réponse de Pierre KARPEL : La ligue n'a pas obligation d'avoir un commissaire aux comptes puisqu'il ne dépasse pas 150 000 € de subvention publique. Pierre indique qu'il a une lettre de mission qui est reconduite tacitement chaque année.

Question Didier GOUGIS : Pour quelle raison il y avait des impôts sur le bénéfice l'année dernière et pas cette année ?

Réponse Pierre KARPEL : Cet impôt avait été appliqué sur les produits financiers, cette année l'organisme ne nous a rien demandé.

Question Didier GOUGIS : A quel taux est valorisé le bénévolat ?

Réponse de Pierre KARPEL : le taux horaire chargé est à 20 €

Les comptes étant soumis au vote. Ils sont approuvés à l'unanimité

4. Présentation des comptes analytique et bilan de l'olympiade

Analytique 23/24

- Lors du précédent Conseil de ligue, Gilbert avait indiqué un résultat un peu positif, globalement il ne s'est pas trompé. Tant que le niveau de licences restera élevé, les résultats suivront. Après les années COVID, les renouvellements de personnels, l'arrêt des multifonctions et des comptes Société Générale, la ligue est prête pour des saisons apaisées.

Commentaires sur l'olympiade

Il faut mettre de côté les saisons COVID 20 /21 et 21/22 (+156 et -82k€) car ce sont des saisons extraordinaires. La baisse des immobilisations se retrouve dans la hausse des disponibilités, à la suite de la revente des bureaux de BRON.

Gilbert précise qu'il s'est intéressé à trois ratios :

- Le ratio du nombre de mois que représentent nos fonds propres pour assurer le paiement de nos salariés, celui-ci est de 14 mois ce qui est excellent
- Le ratio de 11% que représente nos subventions par rapport à nos produits, par conséquent le risque est peu élevé.
- Les cotisations que la ligue facture à ses clubs via ses comités constituent une base solide des produits (69 % de l'ensemble des produits ligue), y compris sans avoir augmenté ses parts depuis de nombreuses années.

5. Mérites régionaux (vote)

Après plusieurs échanges, il est décidé de procéder à un vote concernant l'attribution ou non du mérite régional d'or de Bernard Goutagny.

Le mérite régional d'or à Bernard Goutagny est rejeté à l'unanimité (14 contre, 6 abstentions)

Le reste de la liste est adopté à l'unanimité

6. Développement : Evolution des aides aux clubs

Informations évolution aides aux clubs

En cohérence avec le nouveau projet Ligue sur lequel la branche développement a travaillé, cette branche a décidé de faire évoluer les aides aux clubs en favorisant plus les licences compétitions que les licences loisirs. Attention ces aides sont amenées à évoluer après l'assemblée générale électorale et ne sont valables que du 01/07/2024 au 02/11/2024.

Les principales modifications avec la saison dernière :

- Suppression de l'aide « Organisation d'un échelon local du Premier Pas Pongiste avec prise de licences loisirs » : cette aide ne nous paraissait plus en adéquation avec l'objectif d'augmenter le nombre de licenciés compétitions.
- Suppression de l'aide « Opération Raquettes » : cette aide était reliée directement à l'aide sur l'organisation de PPP donc elle a été supprimée en cohérence. »
- Modification de l'aide « Création de section Ping 4-7 ans » : augmentation de l'aide passant de 300€ à 400€. Les licences doivent dorénavant être prise obligatoirement en licences compétitions pour bénéficier de l'aide.

Un travail a été effectué avec la branche formation, afin de proposer la création d'une nouvelle aide aux clubs :

- « Aide à la formation d'entraîneurs bénévoles ». Cette aide aurait pour but d'encourager les clubs à former de nouveaux éducateurs bénévoles afin de réussir l'accueil des nouveaux licenciés et de leur proposer des séances encadrées de qualité.
- Cette aide proposée serait de 50€ / licencié qui passerait dans la même saison l'Initiateur de Club (IC) et l'Animateur Fédéral (AF). Elle transiterait par les Comités, organisateurs de ces formations, en apparaissant comme « -50€ de la Ligue à la formation » sur les factures envoyées aux clubs.

Ensuite chaque comité devra envoyer une facture à la Ligue correspondant à 50€ multiplié par le nombre de participants pour se voir verser l'aider. L'aide global est d'environ 5 000€, ce qui nous permettrait de respecter notre budget dédié aux aides aux clubs en compensant les aides supprimées.

7. **Projet mandat 2024-2028**

Jean-Luc indique que le document envoyé synthétise les travaux effectués depuis janvier 2024 avec les salariés, les membres du conseil de ligue lors des séminaires de mars et juillet.

Cinq axes sont ressortis pour créer le projet :

- Axe Formation
- Axe Féminisation – axe transversal qui sera développé dans toutes nos actions
- Axe Communication
- Axe Performance
- Axe Augmentation du nombre de compétiteurs

Ce projet de mandat sera à terme le projet associatif de la ligue qui sera présenté aux institutions.

8. **Proposition et bilan de la commission jeune et technique (Frédéric GUERIN)**

Inscription d'une équipe (4 à 12 joueurs) pour participer aux internationaux du grand Est

Frédéric propose l'inscription d'une équipe ligue aux Internationaux du Grand Est (brochure jointe). Cette équipe serait composée entre 4 à 12 joueurs. Les catégories représentées vont de poussins (2016 et +) à cadets (année 2010 maxi). En plus des délégations Françaises, des équipes de pays limitrophes participent : Belgique, Luxembourg, Allemagne, Suisse.

Frédéric explique que nos jeunes joueurs dans les catégories benjamins/minimes rencontrent rarement des joueurs des autres régions comme il n'existe pas de N1 dans ces catégories d'âge au Critérium Fédéral. L'avantage serait de mieux préparer des éléments qui vont participer aux championnats de France des régions et championnats de France par catégorie. Le même constat est fait pour nos joueurs du pôle Espoir et éléments du groupe performance régional. Cette compétition a de nombreux avantages : sortir le joueur de sa « zone de confort », créer une dynamique régionale, voir la diversité des styles de jeux.

Synthèse de la visite des clubs formateurs

Frédéric rappelle qu'il a été mis en place une série de visites des clubs formateurs parce que c'est un des socles de notre discipline de former et d'accompagner les joueurs vers la performance. Cet axe a été fortement plébiscité lors des séminaires organisés par la ligue. L'objectif est de les rencontrer et de déterminer ce qui fonctionne bien, ce qui permettra de communiquer les bonnes pratiques aux clubs qui souhaitent approfondir la formation des joueurs orientés vers la performance. Chaque club selon son département a ses spécificités.

Le point commun presque essentiel des six clubs réside dans leur désir de faire progresser des joueurs afin de renforcer leurs équipes premières et d'offrir aux jeunes la possibilité de s'épanouir dans le succès sportif. Pour les élus de ces clubs, c'est dans leur ADN d'accompagner le ou les joueurs vers son plus haut niveau personnel.

Frédéric indique que les interventions dans le milieu scolaire ont plusieurs avantages :

- Travail de développement et de détection surtout dans les écoles privées où il est plus facile administrativement de faire des cycles scolaires.
- Relationnel avec les professeurs et avec la direction : reconnaissance de la qualité d'intervention = soutient dans le futur pour intervenir dans d'autres écoles du secteur.
- Comme il existe une bonne relation de confiance entre l'entraîneur et l'école, possibilité d'utiliser le gymnase de l'école ou la salle de motricité. Ça permet pour les clubs qui n'ont pas de salle spécifique ou de salle disponible, d'entraîner les joueurs dans l'établissement scolaire entre midi et deux, mais aussi de faire des entraînements clubs dans le gymnase le soir quand il n'y a pas d'élève.

- Bonne pratique : mettre des tables dans les écoles primaires et collèges pour que les jeunes pratiquent librement pendant les récréations. Soit de donner des vieilles tables, soit d'en acheter pour les donner aux écoles, ce qui permet de négocier avec le directeur sur « je te donne 1 ou 2 tables en échange, j'interviens dans l'école »
- Entraîneur investi dans le projet de formation du joueur : séance individuelle au panier, encadrement en CF.
- Salle spécifique 5 sur 6 clubs visités, qui permet d'avoir la salle pour les vacances et d'organiser des stages. Stages multi activité pour 5 sur 6 qui sont essentiellement source de revenu et 4 sur 6 qui font aussi stage ping à 100%.
- Sections à horaires aménagés en école privée principalement : 4 bientôt 5 sur 6
- Heure dédiée à la formation : 2 clubs en dessous de 50%, les 4 autres tournent à plus de 50%.
- Heure dédiée à l'élite ou perfectionnement : de 8 à 15h. 15h semble le maximum pour un club actuellement.
- Budget des clubs de 40K€ à 500K€, le budget formation (détection, entraînement élite, suivi du joueur, etc..) représente en moyenne 57% du budget des 6 clubs. A noter qu'un club est à 20% ce qui fait baisser les chiffres.

9) Divers

Question Jean LACROIX : Comment fait-on pour faire valider les arbitres et juge arbitres qui ont passé leur grade à la suite de la dissolution de la CRA ?

Réponse de Jean Luc GUILLOT : La CRA n'a pas été dissoute mais a été reporté sur le secrétariat car le travail effectué par les deux responsables ne donnait pas satisfaction. Pour les formations, elles sont toujours validées par la branche formation et donc par le responsable de la formation Nathalie PARAVY.

Question Alain SAUGUES : quand aurons-nous les listes du CF N2 et PN ?

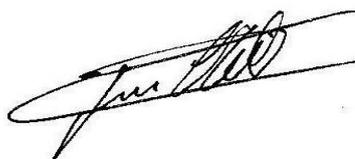
Réponse de Nathalie PARAVY : les listes V0 sont créés mais elle est dans l'attente de certains retardataires.

Sylvain indique que de nombreux appels arrivent au secrétariat car pas de liste publiée. Didier insiste sur le fait d'avoir une liste définitive et non une liste V0, Nathalie s'engage à envoyer les listes d'ici la fin du week-end.

Fin du conseil de ligue 12h



Le Secrétaire Général
Sylvain FERRIERE



Le Président
Jean-Luc GUILLOT

Annexe 1 : Ordre du jour assemblée générale du samedi 9 novembre 2024Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire

1. Modification des statuts de la Ligue
2. Modification du règlement intérieur de la Ligue

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Accueil des personnalités
2. Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale ordinaire du 22 juin 2024 à Roanne
3. Allocution du Président de la Ligue
4. Rapports d'activité des branches
5. Présentation et vote du compte de résultat et du bilan arrêtés au 30 juin 2024 -Vote pour affectation du résultat
- Vote du Quitus au Trésorier
6. Réponses aux questions diverses
7. Elections au Conseil de Ligue : présentation des candidats - Présentation de la procédure de vote électronique – scrutin
8. Remises de récompenses (Durant la réunion du nouveau Conseil de Ligue qui effectuera la désignation d'un Président)
9. Election du Président de Ligue proposé par le Conseil de Ligue + Election des 10 délégués aux AG et Congrès FFTT (5 titulaires/5 suppléants)
10. Allocution du Président élu

Annexe 2 :

MERITES 2024

OR	ARGENT	BRONZE
BESERVE Jean-Michel - Chapdes Combrailles (D63)	BRUYAS Pascal - Souzy (D69)	AMMARI Raphael - La Motte Servolex (Ligue)
CHAUDAGNE Alain - Vichy SL (D03)	LORCERIE Laurent -Castelpontin (D63)	FERRY Franck - Villefranche (D69)
LECUIRE Alain - Vichy SL (D03)	PARAVY Nathalie - Bourgoin Jallieu (Ligue)	FERRY Thomas - Villefranche (D69)
MOMPIED Christian - Gelles TT (D63)	ROUX Michèle - Romagnat (D63)	GAULMIN Yves - Cusset TT (D03)
PICOLET Jean-Paul - Grand Lemps Oyeu (Ligue)		GENESTE Philippe - Stade Clermontois (Ligue)
TRONCHON Christophe - ATSCAF Clermont Ferrand (D63)		GENETTE Candice - Hauterives Brugheas (D03)
		GUERRIER Sophie - AS Parrodiennne (D03)
		JUNQUE Christophe -Stade Clermontois (Ligue)
		MICHY Yvette - Puy Guillaume (D63)
		MULATON Philippe - Villefranche (D69)
		QUINSAT Julien - Chapdes Combrailles (D63)
		ROBIN Eric - La Motte Servolex (Ligue)
		SCHMAUCH Nicolas - Bourbon TT (D03)
		VARNIEU ALFANO Toni - St Chamond (Ligue)

Sous-total : 7 OR

4 ARGENT

14 BRONZE

Total : 25 mérites